

FINANCES LOCALES : Comprendre le budget de la commune



Formation du mercredi 1^{er} février 2023

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Salle A
Centre de Gestion de la Charente
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME

Participera le mercredi 1er février 2023

COUT DE LA FORMATION

350 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)
à compter de 2022
vous devez vous inscrire
sur le site « **MON COMPTE FORMATION** »
avant le 16/01/2023

Collectivité ou Elu
bulletin d'inscription à envoyer à l'AMf16
avant le 16/01/2023

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant, doit être signifiée à l'Association 7 jours avant la formation.** En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) **l'Association facturera la totalité de la prestation.**

PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement

REPONSE à ENVOYER à
l'Association des Maires de la Charente
30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême
☎ : 05 45 68 53 21
@ : contact@amf16.fr